

Tutelle et curatelle : comment y mettre fin ?

Conseils pratiques publié le 12/12/2024, vu 11844 fois, Auteur : Avocat Tutelle Curatelle Paris

Yann-Mickaël Serezo, avocat en droit des majeurs protégés, a publié un article sur la plateforme « Trouver Votre Avocat » expliquant comment mettre fin à une mesure de protection (tutelle, curatelle, etc.).

Dans cet article publié sur la plateforme « Trouver Votre Avocat », <u>Me Yann-Mickaël Serezo</u> explique comment demander au juge des tutelles de mettre fin à une mesure de protection judiciaire (tutelle, curatelle, etc.).

D'abord, Me Yann-Mickaël Serezo explique qu'il faut envoyer une "requête aux fins de mainlevée", c'est-à-dire un courrier dans lequel la demande est exposée.

Ensuite, <u>Me Yann-Mickaël Serezo</u> présente les pièces justificatives qu'il peut être intéressant de fournir au juge des tutelles : pièces médicales, relevés bancaires, contrat de travail, témoignages, *etc.*

Enfin, <u>Me Yann-Mickaël Serezo</u> précise la suite de la procédure : l'instruction par le juge des tutelles, la convocation à une audition afin d'entendre le majeur protégé, son curateur ou tuteur et éventuellement certains proches, le jugement.

L'article peut être consulté sur la plateforme Trouver Votre Avocat en cliquant ici.

Yann-Mickaël Serezo Avocat au Barreau de Paris

www.serezo-avocat.fr 4 Rue Piccini – 75116 Paris Mail: ym@serezo-avocat.fr Tél: 06 51 37 51 72